

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Le changement climatique aggrave la pauvreté. Il est largement admis dans le réseau de l'AFI que le changement climatique constitue une menace pour le développement, ayant déjà imposé un coût élevé aux populations vulnérables et à faible revenu des économies en développement et émergentes.

Cependant, de nombreuses recherches démontrent que l'inclusion financière est l'un des meilleurs moyens de renforcer la résilience, tant individuelle que collective, aux effets du changement climatique. L'épargne, le crédit, l'assurance, les virements de fonds et les nouveaux canaux de distribution numériques offrent tous une protection financière contre les phénomènes climatiques - tels que l'évolution drastique des conditions météorologiques, les cyclones et les tempêtes - et contribuent à la relance et à la reconstruction. Parallèlement, le financement de soutien aux technologies vertes, telles que les systèmes à énergie solaire dans les foyers et les réchauds de cuisine plus propres, contribue à atténuer les effets du changement climatique et inclut ceux situés au bas de la pyramide économique dans la transition vers des économies à faibles émissions de carbone.

Le financement vert inclusif est un domaine politique nouveau et qui évolue rapidement. Dans ce contexte, les institutions membres de l'AFI commencent à concevoir et à mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des stratégies nationales visant à atténuer les impacts ou à renforcer la résilience face aux effets considérables du changement climatique sur l'environnement, la santé, la société et l'économie. Pour comprendre l'ampleur et la portée de ces efforts, l'AFI a mené une enquête auprès des membres en 2018, incluant les questions suivantes : pourquoi les régulateurs financiers travaillent-ils sur le changement climatique, comment intègrent-ils les préoccupations relatives au changement climatique dans leurs politiques nationales d'inclusion financière et autres stratégies du secteur financier, et comment collaborent-ils avec des agences ou des institutions nationales.¹

Plus de 90% des membres de l'AFI interrogés dans le cadre de l'enquête ont indiqué qu'ils prenaient ou prévoyaient déjà de prendre des mesures pour faire face aux conséquences du changement climatique dans leur pays respectifs. L'enquête a, par ailleurs, révélé une tendance croissante dans le réseau de l'AFI à faire le lien entre l'inclusion financière et le changement climatique au niveau national, soit dans

les stratégies nationales d'inclusion financière (SNIF) soit dans d'autres stratégies du secteur financier. Ainsi, plus de 75% des 19 pays² inclus dans l'enquête ont explicitement établi un lien entre le changement climatique et l'inclusion financière dans leurs stratégies financières nationales, et beaucoup ont déjà promulgué un large éventail de politiques publiques pour concrétiser leurs objectifs stratégiques. Conformément à l'Accord de Sharm El Sheikh sur l'inclusion financière, le changement climatique et le financement vert - et plus récemment le Programme d'action de Nadi - ces politiques incluent les personnes et les MPME dans les efforts d'atténuation et de résilience au changement climatique. Elles ont pour point commun de soit catalyser les services financiers pour des mesures en faveur du climat de la part du secteur privé, soit d'utiliser l'infrastructure financière pour les déployer.

Les politiques publiques reposent sur quatre piliers d'une politique de financement vert inclusif, ou les « 4P » du financement vert inclusif : Prestations, Promotion, Protection et Prévention. Ce cadre fournit aux régulateurs et aux décideurs financiers une typologie des options politiques disponibles.



¹ Pour plus d'informations sur l'enquête auprès des membres de l'AFI et ses résultats, voir l'Annexe 1.

² Ces membres de l'AFI représentent 14% de l'ensemble des membres de l'AFI.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1. PRESTATIONS

Les politiques de prestations aident à garantir que les services financiers sont fournis à des bénéficiaires admissibles, par le biais de prêts ciblés pour des projets d'énergie renouvelable ou par le biais d'un refinancement des efforts de redressement et de reconstruction.

2. PROMOTION

Les politiques de promotion incitent le secteur privé à offrir des services financiers à des bénéficiaires admissibles, par exemple par la persuasion morale, la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de prêt vert, ou la collecte et la diffusion de données sur le financement vert.

3. PROTECTION

Les politiques de protection réduisent les risques financiers en "socialisant" les pertes potentielles par le biais d'assurances ou de paiements sociaux, ou en donnant aux individus un accès rapide à leurs actifs en temps de crise, tels que les retraits anticipés de fonds de pension. Les politiques de cette catégorie fournissent un filet de sécurité indispensable et aident à renforcer la résilience en accélérant et en facilitant la reprise après des événements climatiques extrêmes.

4. PRÉVENTION

Les politiques de prévention visent à éviter des résultats indésirables en réduisant les risques financiers, sociaux et environnementaux. Dans le cadre de cet effort, les membres de l'AFI adoptent des directives en matière de gestion du risque environnemental (et social) (ERM ou ESRM³) permettant d'évaluer et de traiter de manière proactive les externalités sociales et environnementales ainsi que les risques liés aux activités de leurs institutions, y compris les conséquences involontaires du financement.

Il reste encore beaucoup à apprendre, mais les décideurs et les régulateurs s'aperçoivent qu'il n'est souvent pas nécessaire de repartir de zéro. Dans de nombreux cas, les outils et techniques politiques existants destinés aux populations à faible revenu et aux MPME peuvent être affinés et réutilisés dans une optique "verte". Cela permet aux décideurs d'agir rapidement tout en prenant le temps de préparer le terrain pour des politiques plus innovantes. Dans le réseau de l'AFI, la demande d'orientations politiques et réglementaires en matière de financement vert inclusif est en forte croissance. Cette enquête sur le paysage politique révèle les pratiques nouvelles et émergentes qui guident la transition vers

des économies plus inclusives et résilientes et à faibles émissions de carbone, contribuant ainsi aux efforts mondiaux visant à mettre en œuvre l'Accord de Paris et à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) liés au climat.

3 Environmental Risk Management » (ERM) et « Environmental and Social Risk Management » (ESRM)